

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 10 novembre 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Jean-Luc LABORDE, Fabienne MAISTRE, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

Excusé(s) : Michaël DONZEL-GONET (pouvoir à Pascale MEROTTO),

Absent(s) : Alexandre HAMELIN, Antonin RUPHY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers votants : 17

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/164 DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES PISCINE

Vu les dispositions des article L 2312-1 et suivants et L 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022/014 du conseil municipal, en date du 27 janvier 2022 portant vote du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n° 2022/095 du conseil municipal, en date du 30 mai 2022 portant vote de la décision modificative n°1 ;

Vu la proposition de décision modificative du budget détaillée en annexe à la présente

délibération ;

Il convient de modifier les inscriptions du budget initialement voté, par la délibération n° 2022/011 du conseil municipal, en date du 27 janvier 2022 et par la décision modificative n°1 n°2022/095 en date du 30 mai 2022, dans le cadre de cette décision modificative.

Il est rappelé que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles (dépenses imprévues ou insuffisamment évaluées), soit pour supprimer des crédits antérieurement votés au budget, soit modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Ainsi, la décision modificative n° 2 du Budget Activités Annexe Piscine 2022 se présente comme suit :

RESULTATS	BUDGET ACTIVITES PISCINE				TOTAL
	BUDGET PRIMITIF	Restes à réaliser	Décision Modificative n° 1	Proposition de Décision Modificative n° 2	
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	108 447,40	0,00	7 700,00	930,00	117 077,40
Réelles	93 347,40	0,00	4 000,00	930,00	98 277,40
<i>Ordre</i>	15 100,00	0,00	3 700,00	0,00	18 800,00
Recettes	108 447,40	0,00	7 700,00	930,00	117 077,40
Réelles	108 447,40	0,00	7 700,00	930,00	117 077,40
<i>Ordre</i>					
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT					
Dépenses	50 000,00	605,00	0,00	-2 693,43	47 911,57
Réelles	50 000,00	605,00	0,00	-2 693,43	47 911,57
<i>Ordre</i>					
Recettes	50 000,00	0,00	32 811,57	-34 900,00	47 911,57
Réelles	34 900,00	0,00	29 111,57	-34 900,00	29 111,57
<i>Ordre</i>	15 100,00	0,00	3 700,00	0,00	18 800,00
Résultat	0,00	-605,00	32 811,57	-32 206,57	0,00

La décision modificative est plus amplement détaillée en annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

D'ADOPTER la décision modificative n°2 du Budget Activités Annexe Piscine de l'exercice 2022, telle qu'elle est détaillée ci-dessus et en annexe de la présente délibération ;

DE DIRE en conséquence que décision modificative n°2 du Budget Activités Annexe Piscine de l'exercice 2022, est arrêté comme suit :

RESULTATS	BUDGET ACTIVITES PISCINE				
	BUDGET PRIMITIF	Restes à réaliser	Décision Modificative n° 1	Proposition de Décision Modificative n° 2	TOTAL
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	108 447,40	0,00	7 700,00	930,00	117 077,40
Réelles	93 347,40	0,00	4 000,00	930,00	98 277,40
<i>Ordre</i>	15 100,00	0,00	3 700,00	0,00	18 800,00
Recettes	108 447,40	0,00	7 700,00	930,00	117 077,40
Réelles	108 447,40	0,00	7 700,00	930,00	117 077,40
<i>Ordre</i>					
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT					
Dépenses	50 000,00	605,00	0,00	-2 693,43	47 911,57
Réelles	50 000,00	605,00	0,00	-2 693,43	47 911,57
<i>Ordre</i>					
Recettes	50 000,00	0,00	32 811,57	-34 900,00	47 911,57
Réelles	34 900,00	0,00	29 111,57	-34 900,00	29 111,57
<i>Ordre</i>	15 100,00	0,00	3 700,00	0,00	18 800,00
Résultat	0,00	-605,00	32 811,57	-32 206,57	0,00

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 18 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,

ARTHUR THOVEX



Le Maire,

DIDIER THEVENET

